



**Communiqué de presse**  
**Vendredi 24 avril 2020**

**A partir de ce mardi 28 avril 2020, Tibi rouvrira 3 recyparcs supplémentaires (localisés à Courcelles, Fleurus et Ham-sur-Heure/Nalinnes). Il y aura donc 10 recyparcs ouverts sur les 14.**

**En plus des déchets admis depuis le 21 avril, 3 fractions de déchets supplémentaires seront également acceptées : les métaux, les inertes et les plafonnages/plâtres.**

**Les conditions d'accès particulièrement strictes et contrôlées restent plus que jamais d'application afin de continuer à pouvoir assurer la sécurité de notre personnel et des usagers, ce qui reste notre priorité.**

**Malgré cette réouverture étendue, nous invitons toujours les usagers à ne se rendre dans nos recyparcs qu'en cas d'absolue nécessité durant la période de confinement.**

La Direction de l'intercommunale Tibi et les Organisations syndicales se sont réunies à nouveau ce jeudi 23 avril, dans le cadre d'une réunion du comité pour la Prévention et la Protection au Travail. Cette réunion avait pour objectif de faire le point sur la réouverture partielle de 7 recyparcs de la zone Tibi depuis ce mardi 21 avril et d'envisager la mise en œuvre de la suite du plan de réouverture progressive des parcs.

Sur base d'un premier bilan positif, la Direction de Tibi et les Organisations syndicales ont convenu qu'à partir de ce mardi 28 avril, Tibi rouvrira **3 recyparcs supplémentaires** (soit 10 recyparcs ouverts sur les 14 que comptent la zone). **Les 3 recyparcs supplémentaires sont ceux de Courcelles, Fleurus et Ham-sur-Heure/Nalinnes.**

Les **10 recyparcs ouverts** à partir du **mardi 28 avril** sont donc :

- Chapelle-lez-Herlaimont – Allée de la Valériane
- Charleroi 1 (Couillet I) – Rue de Marcinelle 26
- Charleroi 2 (Ransart) – Rue des Raspes
- **Courcelles – Rue de Binche**
- Farciennes, Aiseau-Presles, Châtelet (FAC) – Rue Odon Godart à Farciennes
- **Fleurus – Rue de Mellet**
- Gerpennes (Joncret) – Rue de Jean-Joseph Piret 100
- **Ham-sur-Heure/Nalinnes – Chemin de Hameau**
- Montigny-le-Tilleul (Landelies) – Chemin de la Falgeotte
- Pont-à-Celles (Luttre) – en face de la gare

**Les autres recyparcs de la Zone Tibi restent fermés à ce stade.**

Les **horaires habituels restent d'application** : ouverture du mardi au vendredi de 10h15 à 18h00 et le samedi de 09h15 à 17h30, fermeture le dimanche, le lundi et les jours fériés.

Par ailleurs, **en plus des déchets verts, du bois et des encombrants, 3 fractions supplémentaires de déchets** seront également **acceptées dès ce mardi 28 avril** dans les 10 recyparcs ouverts : **les métaux, les inertes et les plafonnages et plâtres.**



LES CONDITIONS STRICTES D'ACCES AUX 10 RECYPARCS RESTENT IMPERATIVEMENT A RESPECTER PAR LES USAGERS :

- Le port du masque est obligatoire pour les usagers.
- Seuls le bois, les encombrants, déchets verts, les métaux, les inertes et les plafonnages seront acceptés ! Tout autre déchet sera refusé.
- Limite : 1m<sup>3</sup> max. par jour.
- Un contrôle des déchets présents dans le véhicule a lieu avant l'entrée dans le recyparc. Si des déchets sont non-conformes, il sera interdit d'entrer dans le recyparc.
- Entrée autorisée sur présentation et scan de la carte d'identité.
- Le respect strict de la distanciation sociale est exigé entre les usagers ainsi qu'entre les usagers et les préposés (1,5 mètre min. entre chaque personne).
- Il faut attendre le signal du préposé avant de pouvoir entrer dans le recyparc.
- 1 seul véhicule à la fois est autorisé devant chaque conteneur.
- 2 personnes maximum, âgées de minimum 16 ans, sont autorisées à sortir d'un véhicule.
- Le temps de présence dans le recyparc est strictement limité au déchargement des déchets.
- Veillez à apporter vos propres outils pour le déchargement (pelle, brosse, ramassette,...)
- Nous rappelons que les préposés ne déchargent pas les véhicules pour les usagers
- Le respect, la patience, la politesse et la courtoisie sont de rigueur.

Nous tenons par ailleurs à rappeler que chaque usager doit veiller à se présenter au recyparc **muni de sa carte d'identité** pour que son apport soit enregistré. En l'absence de carte d'identité, l'accès lui sera refusé.

Ces conditions strictes d'accès devront **impérativement être respectées par tout usager dans le but d'assurer la sécurité de notre personnel et des usagers.**

**En cas de non-respect de ces conditions ou de notre personnel**, nous devons rappeler que les sanctions d'interdiction d'accès prévues sont appliquées de manière drastique et qu'une plainte est également introduite à chaque fois que la gravité des faits le justifie. Nous en appelons donc au sens civique de chacun afin que tout se passe dans les meilleures conditions et que **la sécurité, tant de notre personnel que des usagers**, puisse être assurée, ce qui est pour notre intercommunale **une condition impérative du maintien de la réouverture des parcs.**

Contact presse: Françoise Lardenoey, 0476 88 47 98, francoise.lardenoey@tibi.be